Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20261110-N20BC101126-DE

Décision du bureau communautaire
N°20-BC101126

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 novembre 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Soizic PERRAULT.
Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 13 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Soizic PERRAULT, Présidente, Claude VIET, Christophe JOUANNO, Jean-Pierre LE PONNER, Jean GUILLOT, Daniel AUDO, Lionel ROPERT, Claude-Albert LE BRIS, Laurent GANIVET, Caroline JEGADO, Jean-Jacques VIDELO, Maryvonne LE FORESTIER, Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, Vice-présidents ; Laëtitia BRIZOUAL, Arnaud DAVID, Olivier GUEGAN, Luc BOVANI, Roger BERNON, Paul LE GUERNIC, Bernard LE BRETON, Cédric JOSSO, Guy GAUTIER, Lorène BERRONE et Laurence MARIVAIN, membres.
Absents excusés : Lydia DESMARES, Vice-présidente ; Jean-Yves QUENTEL et Olivier CONSTANT, membres.

Evènementiel — Attribution de subventions aux associations

Vu la commission « Culture, Communication et Evènementiel », réunie le 13 octobre 2026.

En 2007, Pontivy Communauté a choisi un nouvel axe de communication en apportant un soutien financier aux événements qui favorisent la reconnaissance de son territoire.

Par délibération n°32CC1 6.02.21, le conseil communautaire a validé un nouveau dispositif « subvention aux évènements » pour l'attribution d'une aide financière aux associations :

Les critères d'attribution sont les suivants :
1. L'événement doit avoir lieu dans les limites géographiques du territoire,
2. Le siège social de l'association doit être sur le territoire,
3. L'événement doit induire une notion d'animation du territoire communautaire pour tous,
4. Les communes qui accueillent l'événement doivent participer financièrement et/où matériellement.
5. L'événement doit soutenir les langues locales et/ou le principe du développement durable,

Par ailleurs, les montants de subventions attribués sont établis en fonction du budget des évènements comme suit :

Coût total du projet	Montant FIXE
+ 200 000 €	5 000 €
+ 100 000 €	3 000 €
Entre 50 000 et 100 000€	2 500 €
Entre 20 000 et 50 000 €	2 000 €
- 20 000 €	1 000 €
- 10 000 €	500 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20261110-N20BC101126-DE

Au titre du sports / loisirs :

- **2 500 € à l'association RACE BREIZH (2ème rallye du centre bretagne), les 8 et 9 août 2026, Noyal-Pontivy, Pontivy, Le Sourn**
- **2 500 € à l'association TRAIL DU KREIZ BREIZH, trail du Kreiz Breizh, le 28 mars 2026 à Pontivy**
- **2 000 € à l'association RUGBY CLUB PONTIVY pour les finales régionales Seniors, le 3 mai 2026, Pontivy**
- **1 000 € à l'association ACRLP PONTIVY Corrida (course), le 5 septembre 2026, Pontivy**
- **500 € à l'association PONDI FIGHT CLUB (1er gala de muay-thaï — boxe thaï), le 14 novembre 2026 à Pontivy**
- **1 000 € à l'association LA PETANQUE PONTIVYENNE Concours régional de pétanque, Pontivy**
- **2 000 € à l'association STADE PONTIVYEN Tournoi de foot jeunes le 1er mai 2026, Pontivy**
- **2 500 € à l'association LOUDEAC PONTIVY SEMI MARATHON pour l'organisation du semi-marathon de Loudéac-Pontivy, 31 mai 2026, Pontivy, Saint-Gérand-Croixanvec, Saint-Gonnery**
- **3 000 € à l'association PAYS DE PONTIVY HANDBALL pour l'organisation de la Kalon Breizh Cup, du 14 au 16 mai 2026, PONTIVY, CLEGUEREC, NOYAL-PONTIVY, Saint-Gérand-Croixanvec, Saint-Thuriau**
- **2 500 € à l'association PONTIVY TRIATLHON Diaoulman, organisé les 23 et 24 mai 2026, Pontivy**
- **2 000 € à l'association BOXE SAVATE CLUB 56 Breizh Savate Vol. organisé les 4, 17 octobre, Pontivy**
- **5 000 € à l'association TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOT DE GUERLEDAN pour l'organisation du tournoi de football international, du 12 au 14 juin, Pontivy, Cléguérec, Saint-Thuriau**

Au titre des évènements culturels :

- **3 000 € à l'association EN ARWEN, Festival de Kleg organisé du 7 au 9 mai 2026, Cléguérec**
- **3 000 € à l'association POLYCULTURE pour l'organisation du Festival de Malguénac, du 20 au 23 août 2026, Malguénac**
- **2 500 € à l'association KAN AR BOBL pour l'organisation de la Finale du Kan ar Bobl, 11 et 12 avril, Pontivy**
- **1 000 € pour l'association du COMITE DES FETES DE SAINT-CONNEC FeST-CONNECtions, pour l'organisation de 8 concerts entre janvier et novembre, Saint-Connec**
- **500 € pour l'association LA TOUE DE HALAGE ET ATTELAGE pour la participation à la semaine des canaux, du 24 au 28 juin 2026, Pontivy**
- **1 000 € à l'association FINANBULLE pour l'organisation du festival Noctambullerie, 05 septembre, Saint-Aignan**
- **2 000 € à l'association FAMILLES RURALES Festival Terres de Rohan, du 23 au 25 mai, Rohan**
- **500 € à l'association LA PETITE VOIX DU SEMAPHORE Balade contée en forêt de Quénécan, 29 août, Sainte-Brigitte**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
La Présidente
Soizic PERRAULT

